

**Conseil Municipal Javrezac**  
**Séance du 17 décembre 2018**

Présents :

Pascale BELLE, Gérard JOUBERT, Michel AUTRET, Bernard SANFOURCHE, Régine BOSSU, Lionel DEBERTEIX, Céline GARRY, Monique LASCAUD, Stéphane PAURION, Céline RAYER, Yves ROBERTIERE, Jean-Michel URBAIN.

Absents excusés :

Jocelyne CHEVALLIER, Pierre-Philippe GESSON, Maggy METOIS.

Procurations :

Secrétaire : Céline RAYER

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président de Grand Cognac, communauté de communes, prend la parole à la demande de Mme Belle, pour expliquer au conseil municipal les raisons d'un pacte fiscal suite au refus du conseil de communiquer les comptes de gestion de la commune.

Suite à cet échange, un vote a eu lieu et s'est traduit comme suit :

- Pour	8
- Contre	1
- Abstention	3

Suite au résultat du vote, les comptes de gestion demandés par Grand Cognac leurs seront transmis.

1- Approbation du compte rendu du 12 novembre 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**I – CREATION DE POSTE**

Suite à la demande faite au centre de gestion pour l'intégration directe d'un agent technique en agent administratif et à l'accord de la commission administrative paritaire, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique et de créer le poste d'adjoint administratif.



**Conseil Municipal Javrezac**  
**Séance du 17 décembre 2018**

Le conseil municipal donne son accord pour la suppression et la création de poste à l'unanimité.

**II – SYMBA/ANTENNE AVAL**

Michel AUTRET rappelle au conseil municipal le fonctionnement d'un syndicat :

- Les fonctions
- La composition
- Les ressources
- Le rôle des référents communaux

Une enquête public va avoir lieu du 17 décembre 2018 au 18 janvier 2019 concernant les travaux prévus sur différentes rivières du Bassin :

- Veyron
- Ris Bellot
- Rivière de Migron,
- Baronneau,
- Landais,
- Garonne

**III – TRAVAUX SALLE DES FETES**

Les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes sont en cours.

Des réunions de suivi de chantier se tiennent tous les jeudis matin à 10H30.

Une réunion de coordination des travaux du réseau électrique et branchements avec Enedis est prévue le 17 janvier à 10 h 30.



**Conseil Municipal Javrezac**  
**Séance du 17 décembre 2018**

Suite à la dernière réunion de chantier le planning prévisionnel d'utilisation du bâtiment a été abordé. Si aucun retard de chantier n'est constaté, il devrait se dérouler comme suit :

- Jusqu'au **13 janvier** utilisation de l'infrastructure dans sa totalité,
- **Du 14 janvier au 31 mai** neutralisation de la partie entrée, sanitaires, cuisine et de l'espace situé sous la scène. Les sanitaires du bâtiment du tennis pourront être mis à disposition des utilisateurs de la salle des fêtes (Zumba, danse de salon, ...)
- Entre **le 16 février 2019 et le 4 mars** la salle des fêtes sera inaccessible sur son ensemble, en effet les travaux prévus à cette période permettront de construire la liaison entre le bâtiment neuf et la salle.

Un courrier doit être adressé à l'ensemble des associations et aux loueurs réguliers.

Nous devons prévoir :

- d'enlever meubles et vaisselles le 14 janvier au plus tard,
- de stocker dans un endroit sec tout ce matériel
- de mobiliser des bénévoles pour aider à ce déménagement.

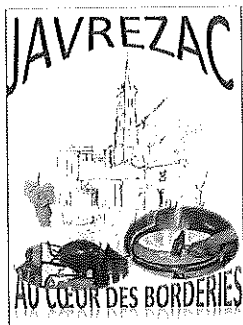
### **III – TRANS'PORTE : Service de transport à la demande**

Grand Cognac propose un service de transport pour les personnes fragiles : personnes de plus de 70 ans et ou à mobilité réduite appelé Trans'porte.

Le transport se fait après inscription avec l'agence Transcom.

Son coût est de 2 € pour un aller ou 4 € aller/retour

Il est possible de joindre l'agence au 0800 881 691 (appel gratuit)



**Conseil Municipal Javrezac**  
**Séance du 17 décembre 2018**

#### **IV- GRAND COGNAC : MODIFICATION DES STATUTS**

Lors du conseil communautaire du mois de novembre 2018, des décisions modificatives des statuts ont été prises pour :

- Evolutions règlementaires (plan mercredi, gestion des eaux usées)
- Evolutions des clubs sportifs du territoire (judo, basket)
- Erreur matérielle relative aux équipements touristiques

Le conseil municipal doit donner son accord pour ces modifications de statuts.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **V- DEBAT NATIONAL**

Maire info nous a transmis le 14 décembre les premières précisions sur le fond et la forme du Débat National suite à la crise des gilets jaunes.

La forme et les thèmes du débat doit être quelque chose de foisonnant, sous des formes variées : débats publics locaux, sollicitations sur les lieux de travail et ou d'activité, groupes de réflexion participatifs, etc, etc, ce débat devra être l'affaire de tous.

La coordination opérationnelle du débat, sera assurée par Chantal Jouanno au niveau national.

Les quatre thèmes principaux dévoilés par le 1<sup>er</sup> ministre sont :

1. **La transition énergétique** et écologique, comment se loger, se déplacer, aller au travail ;
2. **La fiscalité** : comment organiser l'irrigation financière de la puissance publique au niveau local et national ;
3. **La Démocratie** : comment mieux représenter les citoyens, mieux les faire participer aux débats nationaux et comment faire en sorte que ce qui fonctionne localement s'exprime au niveau national
4. **L'organisation de l'Etat** : Comment organisons nous le service public ? comment lutter contre les phénomènes de concentration ? comment réorganiser notre Etat pour qu'il soit plus proche, plus simple, moins normatif ?



**Conseil Municipal Javrezac**  
**Séance du 17 décembre 2018**

**V- PPRI (Plan de Prévention des Risques d' Inondation)**

La DDT, dans un courrier adressé à la mairie, demande l'avis du conseil sur les modalités d'association des personnes publiques associées (PPA) et de concertation du public et l'accord du conseil pour participer en tant que PPA à la démarche de révision du PPRI.

L'unité prévention des risques naturels et technologiques de la DDT a besoin de ces éléments dans le cadre de la rédaction des arrêtés de prescription portant révision des 3 PPRI concernées.

La séance est levée à 21 Heures